



COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

DEPARTEMENT

LOT-ET-GARONNE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois février à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur LAGAÜZÈRE Gilles

**Date de la convocation** : 13/02/2026

**Date de la publication** : 13/02/2026

**Secrétaire de séance** : Madame Dominique CAPRAIS

**Nombre de conseillers** : 23

**En exercice** : 23

**Étaient présents** : M. Mme LAGAÜZÈRE Gilles - CAPRAIS Dominique - FABRE Sylviane - BELLOC Brigitte - POLONI Pascal - CAMBE Thierry - DILMAN Patrick - SICARD Christine - DUBERNET Thierry - MILANESE Antoine - VALADE Pierre - COUZIGOU Laurent - MOHAND O'AMAR Abdelbaki - JADAS Christian - RESSES Lisa - DE MARCHI Céline - DALL'ANESE Lisa - RESSIOT Didier - BROUILLON Monique.

Formant la majorité en exercice.

**Excusés** : M. Mme ALLARD Aurélie, DE NADAÏ Livio, TILLOS Marie-Hélène, BAGES-LIMOGES Carine.

**Absents** : Mme.

**Procurations** : Mme ALLARD Aurélie à Mme BELLOC Brigitte

**Madame CAPRAIS Dominique** a été élue secrétaire de séance.

**Présents : 19**

**Procurations : 1**

**Votants : 20**

**Pour : 20**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**DÉLIBÉRATION N° 004/2026 OBJET : CONVENTION NETTOYAGE LOCAL ECO QUARTIER.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante les termes de la délibération n°094/2025 en date du 15 décembre 2025, visant à proposer au Conseil Municipal, la validation d'une convention tripartite avec Domofrance et Habitalys, dont l'objet est de définir les modalités d'utilisation, de gestion, d'entretien et de facturation des charges liées au local destiné à la collecte des ordures ménagères, situé allée des charmilles sur la parcelle cadastrée AN n°980 et appartenant à la Commune.

**AR Prefecture**

047-214702334-20260223-004\_2026-DE

Reçu le 24/02/2026

La Commune s'est engagée notamment à prendre à sa charge les dépenses pour l'entretien et le nettoyage de ce local. Cette prestation sera refacturée annuellement à Domofrance et Habitalys.

Un prestataire de service, la société Master Net Multiservices, nous a fait une proposition pour un forfait mensuel de nettoyage des containers et du local, d'un montant de 127. 97€ HT

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil Municipal,**

**Approuve** les termes et la mise en œuvre de cette convention, concernant les modalités de gestion et d'entretien de ce local poubelle et des containers, avec la société Master Net Multiservices, pour un montant forfaitaire mensuel de 127. 97 € HT.

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer la convention tripartite, ainsi que tous les documents se rapportant à cette décision.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET ANS SUSDITS.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 24 /02/2026 et de l'affichage en date du 24/02/2026 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La secrétaire de séance,  
Dominique GAPRAIS



Le Maire,  
Gilles LAGAÜZÈRE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de transmission en Préfecture.